

PROJET N° 27	Diagnostic ICPE sur les activités à risques sur l'ensemble du territoire																													
Objectif	Prévenir les risques que présentent certains établissements pour l'environnement et la santé Responsabiliser les exploitants sur les dangers que peuvent représenter leurs activités																													
Contribution au développement durable	Préservation de la biodiversité																													
Porteur du projet	Service de l'environnement																													
Échéancier	<ul style="list-style-type: none"> • Date de début de réalisation du projet : 2018 • Date de fin de réalisation du projet : 																													
Actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et catégoriser chaque type d'installations susceptibles d'être classés • Charger un expert pour le diagnostic ICPE¹ des installations concernées (Carrière, garages, Distributeurs de carburants) • Charger un cabinet d'étude pour contrôler périodiquement la conformité de ces ICPE aux prescriptions réglementaires (HSE², TGAP³) 																													
Bénéficiaires finaux	La population de Wallis et Futuna																													
Cofinancement																														
Coût du projet	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coût en €</td> <td>50 000</td> <td>20 000</td> <td>20 000</td> <td>20 000</td> <td>20 000</td> <td>130 000</td> </tr> </tbody> </table>											2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL	Coût en €	50 000	20 000	20 000	20 000	20 000	130 000						
	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL																								
Coût en €	50 000	20 000	20 000	20 000	20 000	130 000																								
Coût de maintenance et entretien du projet	Estimation du coût en € ou en ETP : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coût</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>											2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	Coût									
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total																					
Coût																														
Remarques	Le cabinet de contrôle intervient au maximum deux fois : <ul style="list-style-type: none"> - une première fois pour les prescriptions, un contrôle et formation d'agents inspecteurs - une deuxième fois pour confirmer l'efficacité des contrôles. 																													

¹ Installations classées pour la protection de l'environnement

² Hygiène sécurité environnement

³ Taxe générale sur les activités polluantes

